

INTERSYNDICALE F.O.,C.G.T, Solidaires au CHS-CT 76

Déclaration liminaire.

Monsieur le Président,

L'ensemble des représentants des personnels a décidé de se présenter ce jour au CHS-CT et de se prononcer sur l'ordre du jour, exceptions faites, de sujets importants et sensibles : fermeture de la recette régionale de Rouen (et de Caen) et son corollaire l'ouverture de la recette interrégionale du Havre, installation de services de la DRFIP à l'ex-École Nationale des Douanes (END).

En effet, nous déplorons que cette réunion se tienne en l'absence d'acteurs essentiels et incontournables : du médecin de prévention concerné et de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail.

De surcroît le départ non remplacé de 2 médecins de prévention dans notre département est intolérable dans le contexte actuel de restructurations incessantes.

N'oubliez pas, Monsieur le Président, que votre responsabilité pénale pourrait être engagée et cela d'autant plus que les moyens financiers et humains sont en constante diminution !!

L'article 57 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 prévoit une consultation du CHSCT, préalable avant toute décision, sur des sujets importants susceptibles d'avoir des conséquences sur les conditions de travail des agents.

Nous exigeons donc conformément à ces textes les fiches d'impact et « tous les documents essentiels à la compréhension des projets ».

Aussi conformément à l'article 3 du règlement intérieur du CHS-CT de Seine-Maritime, l'ensemble des représentants des personnels vous demande de reconvoquer le CHS-CT :

- sur la création d'une recette interrégionale au Havre
- sur les fermetures des recettes régionales de Rouen (et Caen)
- sur l'installation de la DRFIP à l'ex-École Nationale des Douanes.

Rouen, le 1^{er} février 2016

Suite au refus du Président d'accéder à nos demandes, une suspension de séance de plus d'une heure a amené les OS à rédiger la motion suivante : (voir motion au verso)

Motion intersyndicale :

Monsieur le Président,

Les instances représentatives des personnels constatent un désaccord sérieux et persistant quant à l'organisation et au fonctionnement du CHS-CT de Seine Maritime.

C'est pourquoi, elles sont dans l'impossibilité d'émettre un avis concernant les points suivants :

– L'organisation de la CELTICS (service des Douanes du Havre) est impactée par la création du Service National d'Analyses et de Ciblage (SARC) dont tous les éléments n'ont toujours pas été déterminés au niveau national.

– La création de la recette interrégionale des douanes du Havre : désormais les réorganisations régionales et interrégionales dépendent de plusieurs CHS-CT et Comités Techniques Locaux (CTL).

De ce fait la parcellisation volontaire des projets empêche les représentants des personnels d'avoir une vision globale.

– Nous considérons que l'emménagement de plusieurs services de la DRFiP à l'ex END (École Nationale des Douanes) est un projet d'ampleur qui impacte les conditions de vie et de travail de plus d'une centaine d'agents.

Nous déplorons l'absence de documents : pas d'avant projet sommaire (APS), pas de document technique amiante (DTA), pas de prise en compte des personnels handicapés, absence de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISTT) et du médecin de prévention concerné.

En conséquence, les représentants des personnels ne participeront pas à cette parodie de CHS-CT.

Au vue de la dégradation du dialogue social constante et organisée, les représentants des personnels au CHS-CT s'interrogent sur l'intérêt de maintenir leur mandat en l'état.

Cependant suite à la suspension de séance sur votre proposition et en réponse à nos revendications, nous prenons acte de la proposition du Directeur de la DRFiP de réunir un CHS-CT spécial début mars présentant des documents complets sur la problématique END.

Nous confirmons notre départ de l'instance de ce jour et demandons que la même démarche soit proposée par l'administration des douanes pour les sujets précédemment évoqués.

Nous n'accepterons de discuter que sur la base de dossiers complets.

Rouen le 1^{er} février 2016